



MAIRIE D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2026

----- ARRETE N° 2026-145 -----

Objet : arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement le samedi 03 octobre 2026 au hameau de La Galle à Uchaux, à l'occasion de la manifestation « Octobre Rose » organisée par la mairie.

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Madame Hely Marion en date du 10 août 2026 qui sollicite l'autorisation de réglementer le stationnement et la circulation au hameau de la Galle le samedi 03 octobre 2026 pour l'organisation de la manifestation « Octobre Rose ».
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation.

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit à tous véhicules le samedi 03 octobre 2026 de 08h00 à 20h00 sur la place de la Mairie et le parking des Jardins.

La circulation sera interdite à tous véhicules le samedi 03 octobre 2026 de 08h00 à 20h00 sur la place de la Mairie, la rue des Ecoles et le parking des Jardins.

En cas de mauvais temps, les interdictions de stationner et de circuler seront reportés pour le samedi 10 octobre 2026.

Article 2 : ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de secours et aux véhicules faisant partie de la manifestation.

Article 3 : afin d'éviter tout désagrément aux riverains, les accès publics et privés seront maintenus.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux et les services de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Uchaux, le 10 septembre 2026
Monsieur le Maire,


Joseph SAURA

